

Communiqué de presse - Web

Répondant: Thomas Gehrig, 7 décembre 2011, 16h00

Les réformés adoptent une résolution sur Mühleberg

A l'issue d'un débat nourri, le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a appelé les autorités à arrêter dans les meilleurs délais l'exploitation du réacteur de la centrale de Mühleberg. Malgré les perspectives financières moroses, les paroisses se voient accorder un rabais de deux pour cent sur leur contribution pour 2012. Et l'œuvre d'entraide « Pain pour le prochain » recevra désormais une contribution annuelle de 30'000 francs.

Après un débat nourri, le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a adopté une résolution dans le cadre du débat en cours sur l'énergie atomique. Le texte de la résolution est le suivant: « Notre Eglise est consciente de sa responsabilité en ce qui concerne la sécurité de la population, la sauvegarde du pays et de la Création. Le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure demande par conséquent aux instances compétentes que les réacteurs de la première génération, en l'occurrence Mühleberg, soient arrêtés dans les meilleurs délais. » Outre des questions d'ordre éthique, la discussion a également porté sur des problèmes tels que les places de travail et la viabilité économique.

Durant sa session de deux jours, le Synode a par ailleurs adopté le plan financier pour les années 2012 à 2016. Le plan se base sur des données fiables et prévoit des déficits à partir de 2014. Les paroisses bénéficieront néanmoins d'une réduction de deux pour cent de leur contribution dans le budget 2012, lequel prévoit encore un léger excédent de recettes.

Les médias locaux gagnent de l'importance pour l'Eglise

Par une contribution annuelle de 50'000 francs à Telebielingue, le Synode a maintenu son soutien à l'émission Teléglise. D'autre part, il a clairement adopté une motion demandant au Conseil synodal de soumettre dans un délai d'une année une stratégie sur les médias locaux afin que les fenêtres de l'Eglise aujourd'hui bien établies dans les trois radios locales BeO, Neo2 et Radio 32 puissent recevoir un soutien approprié au niveau financier et à celui du contenu.

Engagement diaconal renforcé dans différents domaines

La prolongation du crédit en faveur du Service ecclésial des mesures de contrainte dans le canton de Berne n'a pas été contestée. L'Eglise nationale accomplit ici une importante tâche diaconale, avec le concours de bénévoles et d'un conseil juridique professionnel.

Le réseau d'entreprises formatrices start@work, géré conjointement par l'Eglise nationale réformée et l'EPER, voit également son crédit prolongé et sera étendu à d'autres champs professionnels. Le projet start@work vise à créer une offre de places d'apprentissage destinées à des jeunes gens limités dans leur scolarisation. Plusieurs paroisses proposent, avec le soutien de l'Eglise nationale, des possibilités d'apprentissage correspondantes et s'engagent ainsi dans la lutte contre le chômage des jeunes.

Le Service œcuménique oeku Eglise et environnement a obtenu des moyens supplémentaires pour accomplir son travail de sensibilisation et d'encouragement

unanimement reconnu auprès de paroisses. Ces dernières peuvent contribuer à réaliser des économies d'énergie durables, notamment en procédant à des assainissements de bâtiments. Un soutien spécifique leur est proposé dans ce domaine.

« Pain pour le prochain » reçoit une aide permanente

La fondation « Pain pour le prochain » s'engage depuis cinquante ans dans l'information et la sensibilisation, la recherche de fonds et le suivi professionnel de projets. Pendant le carême, PPP mène une action remarquable, coordonnée avec l'œuvre d'entraide catholique Action de carême. Bien que ses prestations soient unanimement reconnues, la fondation ne recevait encore aucune contribution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure pour son nécessaire travail d'information et de sensibilisation. Le crédit récurrent de 30'000 francs approuvé à l'unanimité est une marque de reconnaissance du Synode pour l'action méritoire de PPP.

Les principes directeurs et le programme de législature du Conseil synodal et des Services généraux de l'Eglise pour la période 2012 - 2015 ont suscité une discussion nourrie. Le Synode estime qu'ils constituent une base pertinente et espère qu'ils déboucheront sur des résultats mesurables.

En bref

Le Synode a en outre

- approuvé un crédit récurrent de 4'000 francs par année pour financer les dépenses générales en lien avec l'aumônerie pénitentiaire ;
- approuvé un crédit récurrent de 10'000 francs par année pour les années 2012 et 2013 en faveur de places de stage à la Communion mondiale d'Eglises réformées (CMER) ;
- approuvé un crédit récurrent de 5'000 francs par année pour le Forum pour les droits humains en Israël et en Palestine ;
- assermenté sept nouveaux députés au Synode et procédé à des élections complémentaires pour des commissions du Synode.